

## FORMATION

### « Maître/Maîtresse de Maison »

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir situer votre rôle et vos responsabilités dans le cadre global de l'institution et de son projet
- Obtenir le niveau I de Prévention en Secours Civique (PSCI) et le certificat HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*).
- Comprendre les difficultés spécifiques des personnes accueillies et adapter votre pratique en conséquence dans son accompagnement sur des temps de vie collective
- Développer des modes de coopération au travail collectif, ainsi que des outils de communication avec les équipes
- Gérer les situations de crise, d'anxiété et de violence dans le respect des droits fondamentaux des personnes accueillies

#### CONTENU DE LA FORMATION 203 heures

##### DF1 : 5 modules spécifiques pour un total de 70 H

- Rôle et fonction du maître/maîtresse de Maison – 10,5 H
- Qualité et sécurité du cadre de vie – 17,5 H
- Entretien du cadre de vie - 7 H
- Entretien du linge – 7 H
- Préparation des repas et hygiène alimentaire – 17,5 H

##### DF2 : 2 modules en commun Surveillant de Nuit Qualifié et Maître/Maîtresse de Maison pour un total de 63 H

- Les problématiques des publics – 35 H
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement – 28 H

##### DF3 : 2 modules en commun Surveillant de Nuit Qualifié et Maître/Maîtresse de Maison pour un total 49 H

- Le cadre institutionnel de la fonction
- Le travail en équipe pluri-professionnel

##### Un module accompagnement méthodologique pour un total de 21 H :

- Méthodologie de réalisation du dossier – 14 H
- Préparation du jury – 3,5 H
- Soutenance – 3,5 H

#### VALIDATION

**Délivrance d'un Certificat de formation de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif**

## DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

La formation Maître/Maîtresse de Maison dure 203 heures, elle est réalisée en discontinu :

<b>Limoges*</b>
16 au 20 novembre 2020
14 au 18 décembre 2020
18 au 22 janvier 2021
22 au 26 février 2021
22 au 26 mars 2021
3 au 6 mai 2021

\*Session, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et inscription prise en compte par ordre d'arrivée

## DISPENSES

Pour les professionnels attestant du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile (PSCI) ou du sauveteur secouriste du travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense

Pour les professionnels attestant du certificat de compétence Équipier 1ère Intervention (EPI) datant de moins de 2 ans : 7 heures de dispense

Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense

Pour les professionnels diplômés du DE AMP/ DE AVS/ DE AES : 112 heures de dispense

Pour les professionnels attestant de la qualification surveillant(e) de nuit qualifié(e) : 112 heures de dispense

## CONTACT

Tel : 05 49 37 60 00

Mail : [mm@irts-pc.eu](mailto:mm@irts-pc.eu)

## COÛT DE LA FORMATION

**Montant : 2 334 € 50 soit 11.50€ / heure pour un parcours complet**

## NOMBRE DE PLACES

**Limité à 20 stagiaires**